

Prestations

Salle du Moléson

Pour vos événements jusqu'à 40 personnes (Prix de location : 100.-)

Salle de la Grange

Pour vos événements de plus de 40 personnes (Prix de location : 250.-)

Visites

Les salles se visitent les jours d'ouverture de la Pinte des Colombettes, du mercredi au dimanche, de 8h00 à 17h00, sur rendez-vous auprès de notre responsable de salle, joignable au 026 919 16 16.

Apéritif et/ou Menu

Nous vous invitons à choisir votre apéritif et/ou votre menu parmi les suggestions proposées.

Si vous souhaitez un autre choix, nous en élaborerions volontiers un sur demande selon vos attentes.

Boissons

Elles sont à choisir parmi nos cartes des vins et des boissons.

Si vous souhaitez un autre choix, notre responsable de salle se tiendrait à votre disposition, pour sélectionner parmi nos fournisseurs, un vin au plus près de vos attentes.

Service

Le personnel de service sera à votre disposition de 11h30 à 17h00 pour le service de midi ou de 18h30 à 24h00 pour le service du soir.



Prestations

Convives

Le nombre définitif de convives devra être communiqué au plus tard, une semaine avant l'événement.

Toute variation du nombre devra nous être communiquée au plus tard 3 jours ouvrables avant l'événement.

Dans le cas contraire, le montant minimum facturé sera celui annoncé initialement.

Procédure d'annulation

Toute annulation totale ou partielle pourra être effectuée, sans frais au plus tard 8 semaines avant la réservation.

Entre 8 semaines et 15 jours avant la manifestation, toute annulation totale ou partielle donnera lieu à un paiement de 50% du prix de l'arrangement forfaitaire.

Entre 14 jours et 3 jours avant la manifestation, toute annulation totale ou partielle donnera lieu à un paiement de 75% de l'arrangement forfaitaire.

A 2 jours de la manifestation, toute annulation totale ou partielle donnera lieu à un paiement de 100% de l'arrangement forfaitaire.

Dégradation

L'utilisation d'engins pyrotechniques (allumettes de bengale, vésuve, etc.), est strictement interdite. Les moyens de fixation des décorations sont à valider auprès de notre concierge. L'emploi de clous est, entre autres, interdit.

Nous nous réservons le droit de facturer la réparation des dégâts causés par l'utilisation inappropriée de la salle, ainsi que les coûts engendrés par le déclenchement de l'alarme feu (intervention des pompiers, dérangement du concierge, etc.).

Les dommages causés par le client seront facturés au prix de rachat (valeur à neuf + frais d'achat).

Les factures relatives aux dommages causés devront être réglées dans les 15 jours dès leur réception.

Le client s'engage à faire respecter les conditions d'utilisation aux animateurs de la soirée et aux utilisateurs de la salle.

